

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET



Nouvelle TARIFICATION DES SERVICES SCOLAIRES

[Accueils de loisirs et restauration]

Dès la rentrée de septembre 2023

POUR QUI ?

Pour tous les enfants des 51 écoles maternelles et élémentaires de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet qui bénéficient du service de **restauration scolaire**, d'accueil périscolaire **ALAE** (matin et soir) et extrascolaire **ALSH** (accueil de loisirs sans hébergement, séjour) organisé par nos services.

PLUS D'ÉGALITÉ

Chacun paiera en fonction de ses moyens.

La nouvelle tarification est calculée **proportionnellement** au quotient familial de chaque foyer établi par la Caisse d'Allocations Familiales (en fonction des revenus et du nombre de personnes dans le foyer).

Ce système permet une tarification **plus solidaire et plus juste pour tous.**



PLUS DE SOLIDARITÉ

Les prestations de restauration, d'ALAE ou d'ALSH seront, à situation familiale et sociale identique, **facturées aux mêmes tarifs** sur l'ensemble de notre territoire.

Chacun pourra, à l'aide **du simulateur mis en ligne sur le site de l'agglomération Gaillac-Graulhet**, connaître le tarif qui lui est propre au regard de sa situation familiale.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Service Éducation de la Communauté d'agglomération Gaillac - Graulhet
accueil@gaillac-graulhet.fr

ou le responsable de l'accueil de loisirs de votre secteur

POUR PLUS DE DÉTAILS



www.gaillac-graulhet.fr/actualites/evolution-de-la-tarification-des-services-scolaires/

**LE SIMULATEUR SERA DISPONIBLE
DÈS LE 24 JUILLET 2023**

**SUR LE SITE
WWW.GAILLAC-GRaulhet.FR**